

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA VILLE D'ORVAULT

A- RESULTAT COMPTABLE

FONCTIONNEMENT	2022
RECETTES	37 870 330,78
DEPENSES	34 716 364,40
RESULTAT EXERCICE	3 153 966,38

INVESTISSEMENT	2022
RECETTES	7 370 210,68
DEPENSES	8 460 751,97
RESULTAT EXERCICE	- 1 090 541,29
RESULTAT REPORTE N-1	1 064 895,37
RESULTAT CLOTURE	- 25 645,92

RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	3 128 320,46
-----------------------------------	---------------------

B – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les produits réels de fonctionnement, c'est-à-dire les recettes totales hormis les recettes d'ordre et les cessions d'immobilisations, s'élèvent à 36 405 886 € contre 33 457 083 € en 2021, soit une progression de 8,8 % :

- Produit fiscal : + 9,7 %
- Autres taxes et dotations de Nantes Métropole : - 1,7 %
- Dotation Globale de Fonctionnement : - 1,1 %
- Les autres dotations, subventions et allocations : + 30,1 %
- Produits des services : +13,5 %
- Autres recettes : -1,6 %.

Les charges courantes de fonctionnement s'élèvent à 31 759 823 € contre 29 423 370 € en 2021 soit une progression de 7,9 % :

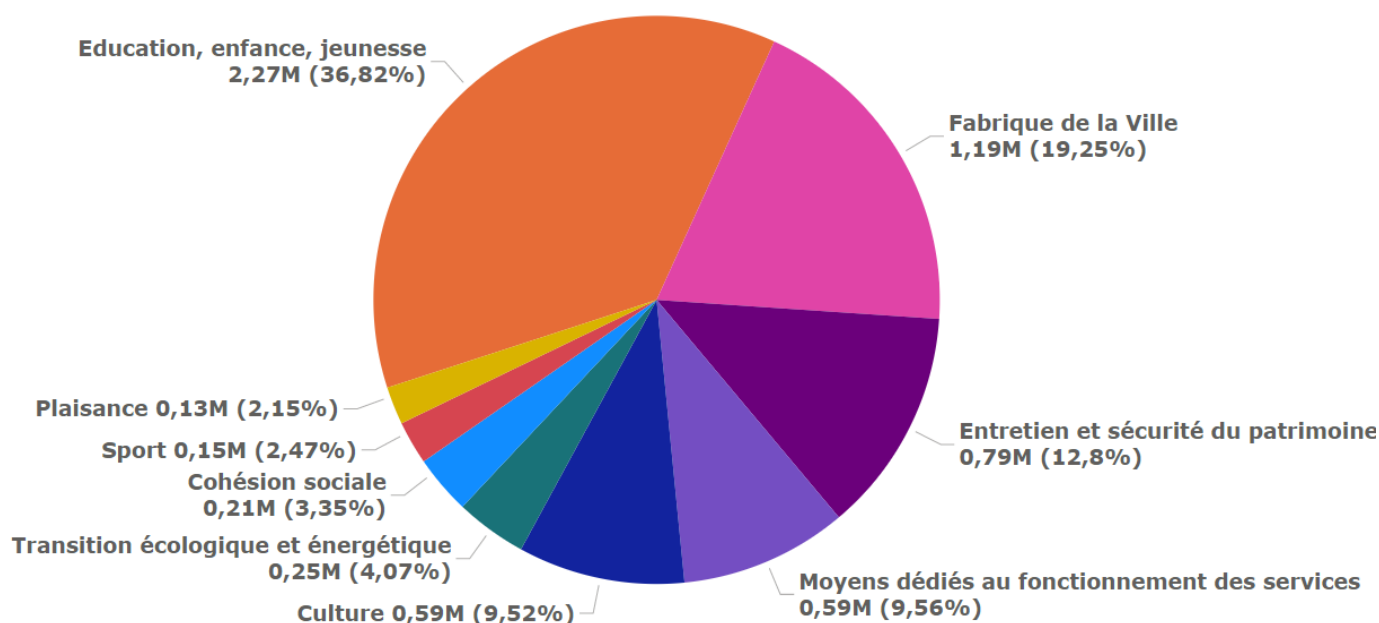
- Charges de personnel : + 6,1 %
- Charges à caractère général : +13,8 %
- Autres charges de gestion courante : +14,3 %
- Charges exceptionnelles et atténuations de produits : -60,5 %.

C - LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le volume des dépenses totales en 2022 est en progression par rapport à 2021.

DEPENSES	CA 2021	CA 2022
TRAVAUX EN COURS (N23)	3 242 345,41	2 544 409,60
TRAVAUX ACHEVES, ETUDES ET ACQUISITIONS (N20 N21)	1 748 546,48	3 614 556,72
DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 990 891,89	6 158 966,32

Les dépenses d'équipement se répartissent comme suit par secteur d'intervention :



Les recettes réelles, hors opérations d'ordre, sont essentiellement constituées :

- De l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement constaté en 2021, pour un montant de 2 690 720 €
- De la reprise du résultat excédentaire de la section d'investissement constaté en 2021, pour 1 064 895 €
- Du FCTVA sur les dépenses d'investissement de l'exercice 2021, pour un montant de 767 514 €
- De subventions pour un montant de 1 383 151 €.

En 2022, la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements.

D – LES RATIOS DE SUIVI FINANCIER

Encours de dette au 31/12 (€)	23 631 846,43	21 575 340,00
Population INSEE	27 908	28 136
Dette par habitant (€)	846,78	766,82
Epargne brute	3 711 447,82	4 323 598,57
Ratio de solvabilité en année	6,4	5,0

Le ratio de solvabilité est égal à l'encours de la dette sur l'épargne brute, et permet de savoir en théorie, en combien d'années le stock de la dette pourrait être remboursé, si on lui affectait la totalité de l'épargne brute.

E – LE PRODUIT FISCAL

Le produit fiscal s'élève à 20 309 097 €, ce qui correspond à une augmentation de 9,7% par rapport à 2021 sous l'effet des 2 facteurs suivants :

Le produit fiscal se décompose comme suit :

	2021	2022	Evol. €	Evol. %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	261 921 €	190 572 €	-71 349 €	-27,2%
Taxe sur le foncier bâti¹	13 041 391 €	14 736 631 €	1 695 240 €	13,0%
Taxe sur le foncier non bâti	97 414 €	96 876 €	-538 €	-0,6%
Application du coefficient correcteur de la réforme de la TH	5 100 965 €	5 285 018 €	184 053 €	3,6%
Rôles complémentaires	4 923 €	- €	-4 923 €	-100,0%
Total	18 506 614 €	20 309 097 €	1 802 483 €	9,7%

Le principal facteur de cette augmentation réside dans l'augmentation du taux de fiscalité sur le foncier bâti décidée en 2022 (+9,00%).

En 2022, les bases fiscales ont évolué de 3,97%, sous l'effet de :

¹ Dont lissage de l'impact de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels.

- la revalorisation des bases selon l'inflation constatée entre novembre 2020 et novembre 2021, fixée à 3,40 % ;
- l'augmentation de l'assiette physique très limitée (+0,57%), qui s'élève à 1,86% pour les locaux d'habitation ordinaire, tandis que les bases imposées au titre des locaux à usage professionnel et commercial sont en recul pour la deuxième année consécutive, de -0,59%, et que les bases fiscales des locaux d'habitation à caractère social sont en diminution de -6,83% sous l'effet de la prise en compte de la démolition des logements du Trieux (Plaisance).

Comme en 2021, l'évolution du nombre d'articles du rôle imposés à la taxe sur le foncier bâti – tous types confondus – reflète lui aussi le très faible dynamisme de l'assiette physique (+55 articles de rôle imposés soit +0,49%).

F - LA MASSE SALARIALE

Les **charges de personnel** progressent de 6,1% soit 1 361 648 € de dépenses nouvelles, pour atteindre le montant total de 23 849 457 €.

- Evolution des effectifs rémunérés

Le nombre d'ETP (équivalents temps-plein) rémunérés a évolué de +1,03% entre 2021 et 2022, ce qui représente +5,7 ETP en moyenne sur l'année :

Ville d'Orvault – Tous services Profil de rémunération (ETP)	2021	2022	Evol. ETP	Evol. %
Titulaires	411,01	412,09	1,08	0,26%
Contractuels	137,58	140,52	2,94	2,14%
Autres personnels	3,9	5,56	1,66	42,56%
TOTAL	552,49	558,17	5,68	1,03%

Après une année 2021 durant laquelle les effectifs d'agents contractuels avaient fortement progressé sous l'effet de l'augmentation de l'absentéisme et de l'ouverture du multi-accueil des Pousses d'Or (+17,38 ETP, soit +14,5%), ils ont augmenté beaucoup plus modérément en 2022 (+2,1%).

Par ailleurs, les effectifs d'agents titulaires sont stables (+0,26%).

L'augmentation des ETP des autres personnels s'explique par le recours plus important à l'apprentissage (+1,57 ETP en 2022).

- Evolution de la masse salariale brute

L'évolution de la masse salariale brute (hors charges) a connu une évolution de 825 635 € (+5,32%) répartie comme suit :

Ville d'Orvault – Tous services Rémunérations brutes (€)	2021	2022	Evol. €	Evol. %
Titulaires	12 199 751,95	12 652 445,39	452 693,44	3,71%
Contractuels	3 238 770,66	3 611 852,60	373 081,94	11,52%
Autres personnels	106 146,71	172 991,77	66 845,06	62,97%
TOTAL	15 544 669,32	16 437 289,76	892 620,44	5,74%

Ces évolutions s'expliquent pour l'essentiel par des facteurs exogènes, notamment l'augmentation du point d'indice de rémunération des agents publics et l'évolution de l'indice moyen de rémunération qui reflète l'avancement des agents dans la carrière et les réformes des grilles indiciaires. Ces deux seuls facteurs ont représenté 73,4% de l'augmentation des rémunérations brutes entre 2021 et 2022. Au total, l'évolution des rémunérations brutes s'explique à 81,2% par l'effet de mesures exogènes.

Hors rémunérations, d'autres facteurs ont contribué à l'évolution de la masse salariale brute, à hauteur de 136 561 €.

Autres facteurs d'évolution hors rémunérations	2021	2022	Evol. €	Evol. %
Versement de capital décès	- €	94 795,00 €	94 795,00 €	-
Titres restaurant	506 174,50 €	515 692,90 €	9 518,40 €	1,88%
Autres	10 517,37 €	42 765,58 €	32 248,21 €	306,62%
Total	516 691,87 €	653 253,48 €	136 561,61 €	26,43%

*